



Commune de Cressier

Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 23 juin 2026

Présidence : Marc Andrey Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 48

Presse : Madame Carine Meier, Freiburger Nachrichten

Marc Andrey souhaite une cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens de Cressier qui se sont déplacés ce soir malgré une chaleur étouffante. Il salue Monsieur le Député Philipp Wieland de sa présence dont son intérêt pour la commune et son engagement pour le district sont importants. Il relève également la présence de Madame Carine Meier du Freiburger Nachrichten.

L'Assemblée communale a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 24 du 12 juin 2026, par affichage au pilier public, sur Internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le nombre de personnes présentes s'élève à 48 ce qui ramène la majorité absolue à 25 personnes.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Monsieur Jacques Yerly
- Monsieur Tiago da Silva

Le Syndic remercie ces deux personnes d'avoir accepté leur mission.

L'ordre du jour est énoncé comme suit :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mars 2026
2. Nomination des membres des commissions communales pour la période administrative 2026-2031 :
 - Cinq membres de la commission financière
 - Trois membres de la commission d'aménagement et d'énergie
 - Quatre membres de la commission de naturalisation
3. Mode de convocation pour l'Assemblée communale pour la période administrative 2026-2031
4. Divers

Marc Andrey demande s'il y a des remarques relatives à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, l'Assemblée est déclarée ouverte.

Avant d'aborder les points du tractanda, le Syndic souhaite adresser ces quelques mots :

Chères Citoyennes, chers Citoyens,

J'ai le plaisir de pouvoir m'adresser à vous ce soir, pour la première Assemblée communale de cette nouvelle législature.

Il y a quelques jours, dans notre Cressia'Quoi, je vous partageais mes premières impressions, avec beaucoup d'humilité, une grande motivation et surtout l'envie d'être à votre écoute.



Commune de Cressier

Ce soir, au nom du Conseil communal, je veux vous le redire simplement, vous êtes au cœur de notre action. Une commune avance grâce aux femmes et aux hommes qui la font vivre. Grâce à celles et ceux qui s'engagent, qui donnent de leur temps, qui débattent, qui proposent et parfois qui contestent. Et c'est très bien ainsi, tant que cela se fait dans un esprit constructif, cohérent et tourné vers l'avenir.

Si Cressier est une commune dynamique, c'est parce que vous êtes là ce soir. Parce que vous participez. Parce que vous vous souciez de l'avenir de notre village. Je vous en remercie sincèrement.

Vous le savez, notre commune évolue dans un cadre où certaines règles viennent du canton ou du district. Cela limite parfois la marge de manœuvre d'un exécutif communal. Malgré cela, Cressier a toujours su préserver son autonomie, son identité et sa manière de faire. Et en même temps, nous avons développé des collaborations utiles avec nos voisins.

Cette autonomie, nous y tenons. Et je veux vous assurer que le Conseil communal fera tout pour la préserver et défendre les intérêts de Cressier tout en restant ouvert aux synergies qui renforcent notre position dans la région et améliorent les prestations pour la population.

Les cinq années qui s'ouvrent devant nous seront importantes. De nombreux défis nous attendent, dont notamment:

- nos finances à gérer avec rigueur, prudence et vision.
- notre qualité de vie qui doit rester au centre : sécurité, convivialité, services à la population.
- un développement harmonieux et responsable pour préserver notre cadre de vie tout en préparant l'avenir.

Ces défis, le Conseil communal ne veut pas et ne peut pas les relever seuls, mais avec vous. En dialoguant, en expliquant, en débattant et en cherchant ensemble les meilleures solutions.

Et soyons honnêtes. Tout ne sera pas toujours simple. Il faudra établir des priorités, faire des choix et nous ne pourrons pas satisfaire tout le monde. Il y aura des personnes contentes, d'autres déçues. Mais c'est aussi cela, la démocratie. Décider, assumer et avancer. Et c'est justement dans cet esprit que Cressier progressera dans l'écoute, la participation et la confiance.

Permettez-moi aussi de dire quelques mots sur le Conseil communal. Nous formons une nouvelle équipe, avec des parcours et des sensibilités différentes. Cette diversité est une vraie richesse. Certains, comme moi, découvrent la fonction. D'autres apportent une expérience précieuse, du recul et de la sagesse. Ensemble, nous sommes déterminés à travailler avec sérieux, transparence, respect et engagement pour notre commune.

Oui, les défis sont nombreux. Mais Cressier a de belles cartes en main. Et surtout, elle a un atout essentiel : sa population, son dynamisme et sa volonté d'avancer.

Alors, ensemble, préparons et construisons l'avenir de ce beau village.

Merci pour votre confiance, merci pour votre présence ce soir et merci pour votre attachement à Cressier.

Le Syndic passe ensuite à la présentation du nouveau Conseil communal et passe en revue les attributions des dicastères.

L'Assemblée se poursuit par l'ordre du jour.



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2026

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

Marc Andrey demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et son auteure remerciée.

2. Nomination des membres des commissions communales pour la période administrative 2026-2031 :

Marc Andrey débute les nominations par la commission financière.

A la fin de la dernière législature, Madame Christiane Pilloud et Monsieur Bruno Gross ont souhaité ne pas reconduire leur mandat. Il profite de les remercier encore une fois du travail fourni.

Cinq personnes se présentent ce soir pour la prochaine période et le Syndic annonce le nom de chaque candidat :

Madame	Sabrina Nicolet
Madame	Regula Catricalà
Monsieur	Sébastien Berset
Monsieur	Nicolas Deiss
Monsieur	Joël Oberson

Il est demandé à l'Assemblée si une autre personne désire se porter candidate pour rejoindre la commission financière. Cela n'étant pas le cas, il est procédé au vote.

Les membres sont élus à l'unanimité.

Le Syndic poursuit avec la commission d'aménagement et d'énergie qui est composée de cinq membres dont deux Conseillers communaux, Monsieur Léo Colautti, qui assure la présidence et Monsieur Marc Andrey comme membre.

Trois personnes sont déjà membres de cette commission et se représentent pour la prochaine législature :

Monsieur	Fabrice Bugnon
Monsieur	Christophe Hayoz
Monsieur	Hans Köhli

Il est demandé à l'Assemblée si une autre personne désire se porter candidate pour rejoindre la commission d'aménagement et d'énergie. Cela n'étant pas le cas, il est procédé au vote.

Les membres sont élus à l'unanimité.

Marc Andrey termine avec la commission de naturalisation qui est composée de cinq membres dont quatre doivent être élus par l'Assemblée. La présidence est assurée par le Vice-syndic Monsieur Patrick Albert.

Quatre membres déjà membres de cette commission se représentent pour la prochaine législature :

Madame	Nathalie Hayoz
Monsieur	Guido Bachmann
Monsieur	Jean-Pierre Pürro
Monsieur	Christophe Savoy



Commune de Cressier

Il est demandé à l'Assemblée si une autre personne désire se porter candidate pour rejoindre la commission de naturalisation. Cela n'étant pas le cas, il est procédé au vote.

Les membres sont élus à l'unanimité.

Madeleine Hayoz demande la parole. Elle avait déjà fait la demande auprès de l'ancien Conseil communal pour la mise sur pied d'une commission Senior+ et il lui avait été répondu d'attendre la nouvelle législature. Elle profite donc de l'occasion pour reprendre le sujet de créer une commission qui soit culturelle et qu'elle nommerait Cressier solidaire. Les activités ne manquent pas dans le district du Lac mais ce qu'il manque, c'est une solidarité intergénérationnelle. Lors du COVID, des personnes âgées se trouvaient vraiment isolées et des jeunes s'étaient mis à leur service pour aller faire leurs courses. Souvent ces personnes d'un certain âge n'osent pas demander et c'est un drame. C'est pour cette raison qu'elle trouve que nous pourrions faire quelque chose. Une commission culturelle intergénérationnelle, ça serait Cressier solidaire.

Marc Andrey la remercie de son intervention. Le point n'étant pas à l'ordre du jour, il ne sera pas statué dans l'immédiat mais le Conseil communal prend note de sa demande et une suite sera donnée.

3. Mode de convocation pour l'Assemblée communale pour la période administrative 2026-2031

Le mode de convocation est un point qui doit être traité au début de chaque législature et qui doit être statué pour la période administrative de 2026 à 2031.

Actuellement, il s'effectue par une publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public, par distribution de la convocation à tous les ménages et par publication sur le site internet de la commune.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée de maintenir ce mode de convocation pour la période administrative 2026-2031.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le mode est accepté à l'unanimité.

4. Divers

Marc Andrey prend la parole afin d'aborder deux points relatifs au personnel communal.

Comme il a été informé dans le Cressia'quoi ?, Madame Sandra Loup a choisi de mettre un terme à son activité en tant qu'Administratrice des finances et de partir vers un autre horizon professionnel. Son engagement s'est achevé à la fin du mois de mai. Une mise au concours a été effectuée et nous avons pu recruter Madame Chrystel Roulet qui rejoindra l'Administration communale le 1^{er} juillet de cette année. Forte d'une solide expérience dans l'administration des finances communales, nous sommes convaincus qu'elle saura apporter ses compétences et son professionnalisme à notre service. Le Syndic tient surtout à relever et à remercier Madame Sylvie Staehlin qui, au pied levé, a spontanément accepté d'assurer l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction de Madame Roulet.

Au niveau de l'édilité, un poste d'agent de voirie polyvalent a été mis au concours en fin de semaine passée. Le Syndic précise qu'il ne s'agit pas de l'engagement d'une quatrième personne. Monsieur Sefer Gashi partira à la retraite à la fin du mois d'août et une évaluation a été faite sur la nécessité de maintenir le personnel de la voirie à trois personnes ou de revenir comme par le passé à deux personnes. Il est clairement apparu que pour garantir de bonnes prestations pour la collectivité que ce soit pour les travaux de voirie, de nettoyage des bâtiments et de la maintenance des infrastructures, le poste libéré devait être repourvu.



Commune de Cressier

Marc Andrey demande à ses collègues du Conseil communal s'ils ont un divers à présenter.

Jacques Berset souhaite parler du projet contre les ruissellements. Les travaux d'étude ont débuté en 2021 et la procédure a été longue. Le permis de construire vient d'être délivré avec certaines conditions qui devront faire l'objet de modifications dans le plan d'exécution. Nous passerons ensuite aux soumissions sous forme de marché public.

Le Syndic passe ensuite la parole à l'Assemblée.

Hans Köhli revient sur le personnel de la voirie. Il souhaite savoir si cet engagement a été prévu dans le budget 2026.

Marc Andrey répond que la situation budgétaire a été vérifiée. D'une part, Monsieur Philippe Berset a repris les tâches de certains Conseillers ce qui réduira indéniablement les jetons de présence. D'autre part, il était prévu au budget, un poste de 20% pour les nettoyages qui n'a pas été pourvu. Pour terminer, l'engagement de la nouvelle Administratrice des finances influencera également les charges budgétaires. Dans son ensemble, un équilibre est atteint.

Aucune prise de parole n'étant demandée, **Marc Andrey** tient encore à remercier toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette Assemblée et invite cordialement la population à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h27.

Le Syndic
Marc Andrey

La secrétaire
Myriam Chamorel